



COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée Générale Ordinaire et Elective

Marrakech, le 17 Juillet 2021. La Confédération Nationale du Tourisme a tenu son Assemblée Générale Ordinaire et Elective, le vendredi 17 juillet à Marrakech, en présence de l'ensemble des adhérents, notamment les Fédérations métiers, des Associations Professionnelles régionales, des Conseils Régionaux et Provinciaux du tourisme, ainsi qu'en présence du Directeur de la Règlementation du Ministère du Tourisme, représentant la tutelle, et le représentant de la CGEM.

Après validation du quorum, sous l'œil d'un huissier de justice, par 164 voix présentes ou représentées sur 186 voix statutaires, l'Assemblée a été valablement ouverte par le Président sortant, qui dans son mot d'ouverture a tenu à féliciter l'ensemble des membres pour leur engagement et leur détermination à contribuer à hisser le secteur du tourisme marocain à la place qu'il mérite, dans un contexte économique très tendu en raison de la crise sans précédent que le monde traverse depuis plus de 18 mois.

Après présentation et approbation des rapports moral et financier et lecture du rapport du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale a donné quitus plein et entier au bureau sortant, qui a présenté sa démission à l'issue de son mandat de 3 ans.

Le processus électoral a ensuite été ouvert pour élire le prochain binôme qui présidera aux destinées de la Confédération Nationale du Tourisme pour un nouveau mandat de 3 ans. Ainsi, l'assemblée a procédé à la désignation d'un président de séance, assisté par 2 scrutateurs et un secrétaire de séance, désignés parmi les adhérents présents.

A l'issue du vote, le binôme constitué de M. Hamid BENTAHAR et M. Hicham MHAMMEDI ALAQUI ont été respectivement élus Président et Vice Président Général de la CNT, par 139 Voix sur 142 exprimées dans l'urne.

Pour rappel, l'autre binôme candidat à l'élection, à savoir M. Jalil BENABBES TAARJI et M. Abdelaziz CHERIF ALAMI, après avoir participé à l'ensemble des travaux de l'Assemblée, a annoncé le retrait de sa candidature, au moment de l'ouverture du processus électoral.